

Needs to be filled once

A) MARCHÉ À SUIVRE

Depuis le 16 avril 2011, un Programme de remboursement du traitement de pompe à insuline a été mis en place. Ce programme s'adresse aux personnes de moins de 18 ans (en date du 16 avril 2011), diabétiques de type 1, qui répondent à certains critères médicaux spécifiques justifiant le traitement par pompe à insuline et qui n'ont pas d'assurance privée couvrant la totalité des coûts reliés au traitement par pompe.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) remboursera la partie non couverte par l'assurance, jusqu'à un maximum de :

- 6 300 \$ pour l'achat de la pompe (un remboursement maximum par 4 ans complétés¹);
- 4 000 \$ par année pour le matériel relié au traitement par pompe².

1. ADMISSIBILITÉ

Votre enfant est traité par injection et souhaite débiter un traitement par pompe à insuline afin d'améliorer le contrôle de son diabète ou alors votre enfant est déjà sous pompe et désire bénéficier du programme de remboursement gouvernemental : vous devez en discuter avec votre médecin qui évaluera si votre enfant répond aux critères médicaux justifiant le remboursement du traitement par pompe. Advenant le cas où votre médecin ne fait pas partie d'un centre désigné par le MSSS pour le programme de pompe, il pourra alors vous référer à l'un de ces centres.

Vous devrez en discuter avec le médecin du centre désigné qui s'assurera que l'enfant, en collaboration avec ses parents, répond aux exigences suivantes nécessaires au bon contrôle du diabète :

- Effectuer et poursuivre la surveillance des glycémies capillaires, au minimum avant chaque repas et au coucher;
- Inscrire ou consigner les résultats des glycémies capillaires sur une base régulière;
- Maîtriser les concepts du calcul avancé des glucides et les appliquer dans le plan alimentaire de l'enfant;
- Participer à un programme de formation de pompe conçu selon l'âge de la clientèle;
- Se présenter pour un suivi régulier avec une équipe de soins multidisciplinaire en diabète (minimum de trois visites par an) et participer régulièrement à la mise à jour des connaissances.

Il est à noter que d'autres critères cliniques sont applicables. Une fois cette évaluation faite par le médecin, celui-ci inscrira l'enfant admissible au programme de remboursement du MSSS.

Annuellement, le médecin devra évaluer si le jeune répond encore à ces exigences afin de renouveler l'entente avec le MSSS. En tout temps, le jeune (ou ses parents selon l'âge) qui ne répond plus aux critères nécessaires au bon contrôle du diabète décrits ci-dessus pourra être retiré du programme de remboursement. À ce moment, il y aura arrêt du remboursement des fournitures, et ce, jusqu'à ce que le patient démontre le respect de l'ensemble des critères d'admissibilité.

Les jeunes inscrits avant l'âge de 18 ans continueront à obtenir un remboursement à l'âge adulte s'ils répondent toujours aux exigences du programme et ces critères continueront à être évalués annuellement par leur médecin.

¹ Après 4 ans, la possibilité de remplacer la pompe s'applique si celle-ci brise et n'est plus sous la garantie du fabricant ou alors ne répond plus aux besoins physiologiques du patient. Le médecin inscrira alors dans le formulaire d'admissibilité le besoin de renouvellement de la pompe.

² Les cathéters, réservoirs, dispositifs d'insertion, pansements, tampons adhésifs et crèmes analgésiques sont reconnus dans la liste des fournitures admissibles.

2. REMBOURSEMENT

Démarches pour l'obtention du remboursement

Une fois que votre enfant aura été évalué éligible au programme de remboursement, le médecin complètera les documents qui devront inclure les informations concernant votre police d'assurance, selon votre situation. Ce document sera envoyé à l'agent payeur et vous en garderez en main une copie qui sera votre preuve d'éligibilité à fournir à la compagnie de pompe pour l'achat de l'appareil et/ou du matériel (si applicable).

Par la suite, vous pourrez vous procurer la pompe et le matériel relatif à la thérapie par pompe directement de la compagnie de pompe, via votre pharmacien ou directement d'un fournisseur en matériel de diabète.

Quant au matériel que vous avez payé depuis le 16 avril 2011, vous devez faire parvenir les factures (facture ou duplicata fourni par votre pharmacien) ET relevés originaux (relevés joints au chèque de remboursement de l'assurance si applicable) à l'agent payeur afin d'en obtenir un remboursement. Aucune copie ne sera acceptée. Si votre assureur privé a déjà payé une partie des factures, une preuve de ce remboursement devra être fournie.

Coordonnées de l'agent payeur

Vous pouvez faire parvenir les documents relatifs à un remboursement à l'agent payeur à l'adresse suivante :

Programme de remboursement des pompes à insuline
Services financiers du CHUQ
775, St-Viateur
Québec (Québec) G2L 2Z3
☎ Téléphone : 418 525-4444, p. 86105
📠 Télécopieur : 418 622-5669
✉ Courriel : programmeinsuline@chuq.qc.ca

Pour toutes interrogations concernant le programme d'accès aux pompes à insuline, vous pouvez vous référer au site du MSSS (<http://www.msss.gouv.qc.ca>) ou communiquer avec votre équipe de diabète au numéro suivant : _____

B) ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance des informations concernant le programme d'accès aux pompes à insuline et je m'engage à respecter les exigences nécessaires afin d'obtenir un remboursement de mon traitement par pompe. Je comprends que si un jour je ne réponds plus à ces exigences, mon médecin devra retirer mon inscription à ce programme.

Signature

Signature du parent ou du jeune diabétique,
pour celui âgé de 14 ans et plus.

Date

Send to diabetes secretary by fax 514-412-4264 or email
diabetemch@much.mcgill.ca

Needs to be filled early even after 18 years old

Child's name

Fill sections 1,3,4

Send to diabetes secretary by fax 514-412-4264 or Email:diabetemch@much.mcgill.ca

Santé et Services sociaux Québec



ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES POMPES À INSULINE (Pédiatrique)

Section 1 : Personne assurée

Nom et prénom

Date de naissance : Année Mois Jour

Adresse (N°, rue, app.)

Municipalité, province Code postal

N° de téléphone Ind. rég.

N° d'assurance maladie

Courriel d'une personne à contacter (pour toutes demandes d'informations supplémentaires de la part de l'agent payeur)

Section 2 : Prescripteur autorisé

Nom et prénom N° de pratique Nom du centre hospitalier participant au programme

Section 3 : Type de demande

Nouvelle demande Renouvellement de la demande (l'utilisateur a déjà bénéficié du programme) Remplacement de la pompe pour des raisons cliniques Retrait du programme

Compagnie de pompe sélectionnée par l'utilisateur Fournitures seulement

Si l'utilisateur a déjà sa pompe; date d'acquisition de la pompe : Année Mois Jour

Section 4 : Couverture d'assurance

Assurances privées : Oui Non Si oui, veuillez inscrire :

Nom de la compagnie Détenteur de l'assurance N° de police ou de contrat

J'autorise l'agent payeur ainsi que la compagnie de pompe à insuline à communiquer avec mon assureur pour vérifier mes couvertures en lien avec le programme de « Pompes à insuline »

Signature de l'assuré : _____

Parent's signature required with or without private insurance

Section 5 : Signature du prescripteur autorisé (cette évaluation est valide pour une année)

J'atteste que la personne mentionnée ci-dessus :

répond aux critères d'admissibilité clinique

ne répond plus aux critères d'admissibilité clinique

afin de pouvoir bénéficier du programme de remboursement gouvernemental pour les pompes à insuline ainsi que les fournitures.

Signature du prescripteur autorisé Date : Année Mois Jour

Retourner le présent formulaire :

Par courrier : Services financiers – CHU de Québec 775, rue Saint-Viateur Québec (Québec) G2L 2Z3

Par courriel : programmeinsuline@chuq.qc.ca

Par télécopieur : 418 622-5669

Assurez-vous que toutes les sections requises du formulaire ont été dûment remplies et que celui-ci est signé avant de le retourner à l'agent payeur. Une copie doit également être remise à l'utilisateur.